

7^{ème} édition du Printemps des urbanistes : un pas de plus pour la profession.

INTRODUCTION

Point d'orgue d'un cycle de rencontres qui a débuté il y a tout juste un an à Lille, le « **Printemps des Urbanistes** » à Paris a de nouveau montré **l'engagement des jeunes urbanistes à mener des réflexions et actions structurantes pour leur profession**. Martin AVERLANT, Président du CNJU, a rappelé que les Printemps des Urbanistes constituent une part de l'offre de services du Collectif à ses adhérents au delà de l'évènement mobilisateur de départ, à savoir l'éviction des jeunes urbanistes du concours d'ingénieur territorial.

Organisé par le CNJU et 6 de ses associations membres : In SiTU, Magistram, Sciences-Po Urba, Urbam's, Urba+ et Urbi, ce Printemps a rassemblé environ 130 personnes à la mairie du XI^{ème} arrondissement, dont une bonne part d'étudiant-e-s, un *challenge* en pleine période de stages et d'examens.

PREMIERE PARTIE

Le matin, les participants ont d'abord pu écouter le diagnostic tiré de l'enquête nationale sur l'insertion professionnelle des jeunes urbanistes, présenté par Clément MARQUIS, Vice-président du CNJU délégué à l'insertion professionnelle. Cette étude réalisée grâce à la participation de près de 800 diplômés des promotions 2008 et 2009 des formations spécialisées en urbanisme, a permis de dresser un panorama de la situation des jeunes diplômés qui bat en brèche un certain nombre d'idées reçues.¹

Une profession qui a correctement surmonté la crise

Le **taux de chômage, de 3,2%**, pour la promotion 2008 sondée en 2010, apparaît comme essentiellement frictionnel. Il témoigne du caractère limité de l'impact de la crise sur la profession, même s'il est à noter qu'un léger ajustement à la baisse des rémunérations ressort des résultats. Concernant le tiers des jeunes diplômés, **les collectivités territoriales continuent de recruter des jeunes urbanistes, en dépit de la fermeture du concours d'ingénieur aux diplômés en urbanisme**, grâce à un recours quasi systématique à la contractualisation. Si les intitulés de postes sont relativement homogènes, la **diversité des domaines de compétences** que les jeunes urbanistes déclarent exercer exprime la multitude de profils, et rompt avec certaines idées préconçues sur nos domaines de prédilection. Ainsi, seuls 22% des jeunes urbanistes déclarent exercer des compétences de conception urbaine, les compétences les plus répandues étant l'analyse et la prospective territoriales, la coordination et la conduite de projets urbains et territoriaux, et l'animation de projets.

La profession d'urbaniste n'est pas identifiable à la conception urbaine

Les débats qui ont suivi l'intervention de Clément MARQUIS lui ont largement fait écho.

Célia GUILLEMIN-PETIT, responsable de l'urbanisme à la ville d'Arras, diplômée de l'IAUR² en 2008, et de Gaëtan ALARY, chef de projet à la Fabrique Urbaine, diplômé de l'IFU³ en 2005, ont souligné que **l'image ancrée dans l'imaginaire des étudiants d'un urbaniste exerçant dans la conception et le dessin des projets, est finalement assez fautive dans la pratique**.

Célia GUILLEMIN-PETIT représente un exemple de bonne réussite des urbanistes dans les collectivités puisque, suite à un recrutement par voie contractuelle, elle a rapidement progressé à son poste.

De son côté, Gaëtan ALARY a rappelé que l'intégration d'un jeune urbaniste dans la consultance privée côté maîtrise d'œuvre, où les architectes sont souvent prédominants, nécessite un fort travail d'acculturation.

¹ <http://www.jeunes-urbanistes.fr>

² Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional d'Aix-en-Provence

³ Institut Français d'Urbanisme

Des métiers différents en maîtrise d'ouvrage et en maîtrise d'œuvre

En effet, si au sein des collectivités les compétences des jeunes urbanistes et leurs connaissances des outils et des territoires sont très appréciées, en revanche du côté de la maîtrise d'œuvre les compétences à mobiliser semblent bien différentes. Le dessin nécessite des compétences et une culture dont sont souvent dépourvus les étudiants. Lorraine RIST a rappelé que c'est paradoxalement cette « magie de la conception » qui fait souvent toute l'attractivité de nos métiers auprès des étudiants.

La question de la définition du métier d'urbaniste et des compétences requises pour l'exercer est une des préoccupations partagées par les consultants privés, qui souhaiteraient être plus visibles vis-à-vis de la maîtrise d'ouvrage.

Ainsi, pour Jean-Yves CHAPUIS, qui est à la fois élu local (Vice-président de Rennes Métropole) et urbaniste consultant, **la différence entre l'urbanisme de maîtrise d'ouvrage et l'urbanisme de maîtrise d'œuvre est réelle**. Les architectes-urbanistes pensent être les seuls à « faire la ville » tandis que les collectivités, qui ne sont pas dotées d'une véritable ingénierie urbaine, ne demandent rien de ces compétences. On évoque souvent la notion de projet urbain sans parler de la stratégie urbaine qui vient pourtant en amont. **La définition d'une stratégie urbaine permet aux élus de définir les compétences nécessaires à la réussite de leurs projets.**

Des formations en évolution constante

Les formations s'adaptent régulièrement pour prendre en compte les besoins liés à l'exercice de la profession, a indiqué Laurent COUDROY DE LILLE, maître de conférences à l'Institut d'Urbanisme de Paris (IUP) et membre du bureau exécutif de l'APERAU France-Europe. Des propos confirmés par Lorraine RIST, urbaniste consultante et Vice-présidente de l'Association des Consultants en Aménagement et Développement (ACAD), pour qui les formations en urbanisme ont réellement su s'adapter à l'apparition de nouveaux métiers, par exemple dans le renouvellement urbain.

Jean-Yves CHAPUIS a pris soin de préciser quelle forme doit prendre cette adaptation : si les formations doivent évoluer, elles ne doivent pas pour autant intégrer « les thèmes à la mode », mais plutôt **permettre aux étudiants d'être critiques sur la ville et de s'ouvrir vers d'autres métiers.**

Lorraine RIST a rappelé que les ateliers en commande réelle intégrés dans les formations sont à ce titre une bonne formule qui permet déjà le mélange des origines et la pluridisciplinarité. Selon Célia GUILLEMIN-PETIT, **les ateliers étudiants constituent une part très importante de la formation, et surtout, le début de la constitution d'un réseau professionnel.**

L'absence de corporatisme, principal défaut des urbanistes ?

Charles MASSON-BELLOT, consultant RH à Services Conseil Expertises Territoires (SCET), a également reconnu le travail d'adaptation des formations. **Le principal verrou à l'insertion des jeunes urbanistes dans certaines branches reste celui du corporatisme.** En effet, les employeurs sont plus enclins à recruter des personnes issues de leur propre formation d'origine, et la pluridisciplinarité au sein de certaines structures est difficile à ancrer. Cette pluridisciplinarité est pourtant indispensable, notamment au sein des petites structures.

Si les urbanistes sont aujourd'hui connus et reconnus, ils semblent malgré tout souffrir d'un réel **déficit de notoriété et de réseau**. L'absence de corporatisme chez les urbanistes peut être une tare, a souligné M. MASSON-BELLOT. Les formations doivent donc **entretenir les réseaux professionnels**, comme le font certains organismes formateurs d'autres professions.

Les urbanistes s'insèrent bien dans l'emploi. En concurrence avec des profils d'ingénieurs, d'architectes, écoles de commerce sur les postes en SEM/SPLA d'aménagement, l'urbaniste est apprécié car il a une « tête bien faite », il est doté d'ambition et connaît les jeux d'acteurs.

L'inadaptation de la commande publique

Les deux plus grands pourvoyeurs d'emplois pour les jeunes diplômés - les collectivités et la consultance privée - sont aussi ceux qui payent le moins. L'explication de la faiblesse des rémunérations dans la consultance privée est à rechercher dans le fait que les appels d'offres émis par les collectivités ne permettent pas aux recruteurs d'employer dignement les jeunes urbanistes. **Les compétences demandées lors d'un appel d'offre spécifient rarement la recherche d'une personne « généraliste » comme l'urbaniste.** La commande publique est elle-même mal lotie dans les collectivités, au-delà du cas spécifique de l'intervention des urbanistes.

Pour Jean-Yves CHAPUIS, ce problème pourrait trouver une solution si les études étaient inscrites dans un budget non pas de fonctionnement mais d'investissement. De même, revenir sur l'anonymat des appels d'offre et la disparition des marchés de définition permettrait de retrouver une discussion constructive entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre.

Les différents échanges de cette table ronde ont témoigné de la grande reconnaissance de l'urbaniste. Du fait de son insertion à la fois dans les collectivités et dans la consultance, ce dernier assure un dialogue efficace entre commande publique et maîtrise d'œuvre. Toutefois, **la promotion de la plus-value qu'apporte l'urbaniste reste à faire, notamment auprès des petites collectivités, de leurs élus, décideurs et techniciens.**

La Grande-Bretagne fournit un exemple de structuration professionnelle réussie

L'après-midi a repris par l'intervention de Vincent GOODSTADT, ancien Président et membre du bureau exécutif du *Royal Town Planning Institute (RTPI)*. C'est en anglais que M. GOODSTADT a présenté l'organisation professionnelle des urbanistes Outre-Manche. Le RTPI rassemble l'ensemble des 23 000 urbanistes (au sens de *urban planning*) que compte la Grande-Bretagne. Son succès réside à la fois dans la structuration historique des urbanistes anglo-saxons, mais également dans le positionnement stratégique du RTPI. En effet, l'institut se positionne à la fois sur les grands débats nationaux en tant que partenaire influent des pouvoirs publics, sur le plan des politiques publiques locales en tant que fournisseur d'une expertise de qualité aux collectivités les plus pauvres, et enfin, sur le plan de **l'animation de la profession par une offre de services diversifiée à ses adhérents**. Formation continue, parrainage, clubs thématiques ou régionaux regroupant tous les métiers que recouvre *urban planning*, autant de pistes pour la structuration de la profession d'urbaniste en France.

SECONDE PARTIE

La seconde table ronde, « *Organiser la profession, une nécessité* », animée par Baptiste DANIEL, Délégué général du CNJU, s'est inscrite dans le prolongement de l'intervention de Vincent GOODSTADT, avec comme point d'entrée un débat sur la qualité des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des collectivités et la faculté des collectivités territoriales à formaliser une commande publique pertinente, renforçant ainsi la maîtrise d'ouvrage publique de l'urbanisme.

De l'urbaniste expert ou technocrate à l'urbaniste stratège et animateur

Dominique MUSSLIN, directeur de l'Agence d'urbanisme et de développement du Pays de Montbéliard, a tout d'abord exprimé le paradoxe qu'il y a pour le grand public de savoir ce qu'est l'urbanisme mais pas ce qu'est un urbaniste. En cause, **une organisation associative obsolète**, qui affaiblit la profession et la rend inaudible, mais aussi, **une définition des modes d'exercice professionnel qui serait de plus en plus dépassée**.

Ainsi, selon Dominique MUSSLIN, le référentiel métier existant n'est pas satisfaisant⁴. La vision de ce qu'est l'urbaniste doit être renouvelée, afin d'ancrer cette profession dans les changements à l'œuvre dans l'urbanisme (« grenellisation ») et plus largement dans la société. Si, jusqu'à présent, dans les formations et dans les pratiques professionnelles, les urbanistes ont privilégié les positions d'« expert » et de « technocrate », les jeunes urbanistes devront résolument s'approprier les modes d'exercice qui favorisent et accompagnent les conduites de changement. **L'urbaniste « stratège » et « animateur » de projets correspond à des besoins en pleine émergence**. Prospective, innovation, animation de projets mêlant une pluralité d'acteurs... Ces grands traits de l'urbaniste sont, pour Dominique MUSSLIN, les champs à développer dans les cinq ans à venir.

Des villes qui ne réalisent pas leur potentiel

Alain CLUZET, DGS d'une communauté d'agglomération au cœur des projets du grand Paris⁵ a tenu à apporter un contrepoint aux doutes de Dominique MUSSLIN sur le niveau de connaissance du public sur ce qu'est l'urbaniste : si l'on sait ce qu'est la ville et sa complexité, on sait ce qu'est l'urbaniste.

La ville est censée faciliter les échanges, gérer la sédentarisation et créer des services communs. Or, aujourd'hui, **la ville remplit ses fonctions très sommairement au regard des préoccupations « durables »** qu'on ne cesse de mettre en exergue, a affirmé M. CLUZET. **Les urbanistes ont donc un rôle évident à jouer pour coordonner l'action de la ville, et non pas l'administrer**. Au déficit d'action publique d'aujourd'hui, l'urbaniste doit répondre par un rôle de coordination, de synthèses des compétences, au-delà d'un rôle d'entremetteur.

⁴ Le référentiel métier existant est téléchargeable sur www.opqu.org/upload/opqu_referentiel_urba.pdf. Sa grille des compétences caractérisant l'exercice professionnel de l'urbaniste a été reprise dans l'enquête sur l'insertion professionnelle.

⁵ Alain Cluzet est Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay. Il est également ancien Président du Conseil Français des Urbanistes (CFDU)

Marianne LOUIS a exprimé le point de vue d'une élue territoriale, pour qui le point de départ de la démarche de l'urbanisme est la recherche de réponses aux multiples enjeux auxquels le territoire est confronté. Or, face à la complexité, les urbanistes répondent par une hyper transversalité et par la variété de leur profil. **Le positionnement des urbanistes, à la fois en maîtrise d'ouvrage et en maîtrise d'œuvre permet d'instaurer une confiance mutuelle et une cohérence de langage.**

Le problème de la reconnaissance et de la notoriété réside selon Marianne LOUIS dans le fait que **l'urbaniste est souvent l'apanage des grandes villes, alors même que l'expansion urbaine se fait dans des collectivités plus petites.**

Le Ministère de l'Ecologie se félicite de l'initiative du CNJU

Pour Thierry LEMOINE, directeur de l'aménagement durable au sein du Ministère de l'Ecologie⁶, la place des urbanistes dans la construction des politiques publiques nationales sera prépondérante, à condition que ceux-ci s'en saisissent. Les urbanistes ont une vision prospective et transversale indispensable pour mener à bien les grands chantiers nationaux (Grenelle 2, éco-quartiers). Si un mouvement vers leur reconnaissance se dessine, il ne donne pas encore des résultats probants. **Les urbanistes n'ont pas, dans le paysage actuel, la place qui leur revient**, y compris comme interlocuteurs du Ministère. Leur éparpillement et leur pluralité ne sont pas à la mesure des ambitions de la profession. **Le rôle central qu'ils appellent aujourd'hui de leurs vœux reste à conquérir.**

Si le **Ministère s'est félicité de l'initiative du CNJU** par la voix de M. LEMOINE, il a aussi averti les professionnels que **l'Etat ne sera pas pour autant l'initiateur de la structuration de la profession. Celle-ci doit lui proposer des actions précises**, à développer et préciser dans le cadre de réunions de travail avec le Ministère.

TROISIEME PARTIE

La troisième et dernière table ronde de la journée, intitulée « Quelle organisation pour une profession en marche ? » a permis de réfléchir aux actions possibles, sur les bases du constat partagé par l'ensemble des intervenants des précédentes tables rondes.

Animée par Olivier CREPIN, membre du Conseil d'Administration du CNJU, cette séquence s'est ouverte sur la présentation des axes majeurs qui constituent selon le Collectif **des points de passage obligés pour une organisation pérenne de la profession** :

- la reconnaissance de notre profession ;
- la montée en charge du processus de qualification de l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes (OPQU) ;
- l'affirmation du rôle des enseignants-chercheurs ;
- la création d'un statut à part entière pour les urbanistes ;
- enfin, la construction d'une offre de formation continue et d'un processus de validation des acquis de l'expérience, en lien avec les instituts d'urbanisme.

Développer la mobilité internationale des urbanistes français

Dominique LANCRENON, prochaine présidente du Conseil Européen des Urbanistes (CEU) et Présidente d'honneur de la SFU, a repositionné ces réflexions avec celles menées par le Conseil Européen des Urbanistes (CEU). Cette organisation liée au Conseil de l'Europe réfléchit actuellement à une plateforme commune pour les urbanistes à l'échelle des 27 pays membres du CEU. A ce titre, Mme LANCRENON a exhorté les formateurs et urbanistes opérationnels français à **développer la mobilité internationale des urbanistes**, en intégrant notamment cette mobilité dans le cursus des formations.

Le Président du Conseil Français Des Urbanistes (CFDU) et Grand Prix de l'urbanisme, Francis CULLIER, a confirmé le constat de sinistrose sur le faible engagement des urbanistes au sein des associations professionnelles établies. **Alors même que le nombre d'urbanistes diplômés ne cesse d'augmenter, celui du nombre d'adhérents des différentes organisations en place stagne.** L'organisation professionnelle française est très insuffisante.

⁶ Thierry LEMOINE est Sous-Directeur de l'aménagement durable à la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP) du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL)

Donner une meilleure culture urbaine aux maîtres d'ouvrage

Selon M. CUILIER, le faible niveau de rémunération des urbanistes en collectivités et dans la consultance privée n'est pas le fait d'une insuffisance des moyens financiers qui sont alloués à la maîtrise d'ouvrage urbaine. En revanche, la répartition de ces ressources lui semble poser problème. Les jeunes urbanistes ont du mal à se faire une place dans le star-system actuel, où de grands noms de l'architecture dominent. Les pistes de sortie de cette situation sont d'une part, de **faire sauter le verrou actuel posé par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)** dans le cadre du concours d'ingénieur territorial, et d'autre part, de **donner une meilleure culture urbaine à des maîtres d'ouvrage qui en manquent souvent**.

L'intervention de Daniel LE COUËDIC, Professeur des universités et ancien Président de l'APERAU-France, a permis de rappeler au public présent que, si l'urbanisme est aujourd'hui reconnu comme un champ disciplinaire à part entière grâce à la 24^{ème} section du Conseil National des Universités, le combat pour la reconnaissance de la spécificité du champ disciplinaire de l'urbanisme reste d'actualité. Le chantier le moins avancé semble être celui de la recherche en urbanisme. Aujourd'hui, la fabrication de la recherche se fait avec des équipes qui ne sont pas d'échelle nationale et dans lesquelles **on compte trop peu de chercheurs formés à l'urbanisme**.

L'urbanisme est en effet un champ disciplinaire distinct. Ainsi, dans le statut d'ingénieur territorial, une dissociation semble devoir être faite entre le génie urbain (les sciences de l'ingénieur) et l'urbanisme. Or, le Président du CNJU, Martin AVERLANT, a précisément souligné que **la confusion sémantique entre le grade de la fonction publique territoriale et le métier d'ingénieur** s'est aujourd'hui généralisée.

CONCLUSION

3 pistes de travail pour les associations professionnelles

Marquée par les interventions de Louis CANIZARES, Président de l'OPQU, et de Martin AVERLANT, la dernière partie de la journée a permis de dresser **trois pistes concrètes de travail**.

- Labellisation des masters en urbanisme, actuellement en réflexion avec l'APERAU et l'OPQU,
- Protection juridique du titre d'urbaniste, point sur lequel a insisté M. CANIZARES,
- Reconnaissance européenne de la profession en lien avec les travaux du CEU.

Autant de dossiers sur lesquels le CNJU entend travailler, en lien avec l'ensemble des acteurs de la profession et le Ministère en charge de l'urbanisme.